

DOCUMENT N°1 : NOTE EXPLICATIVE

Réforme du 3^{ème} Cycle des Études Médicales du 3^{ème} Cycle

ANNÉE 2021/2022

Pour rappel, le 3^{ème} cycle (« internat ») comprend trois phases depuis la réforme :

- ⇒ **une phase socle** d'un an (deux ans pour la Biologie Médicale) dont les stages se réalisent en milieu à « caractère académique ».
- ⇒ **une phase d'approfondissement** de deux ou trois ans, **à l'issue de laquelle devra obligatoirement être soutenue la thèse d'exercice.**
- ⇒ sauf pour la médecine générale, une **phase de consolidation** d'un an (deux ans pour la chirurgie), à l'issue de laquelle le DES devra être validé (liste DES ci-joint).

Les agréments des services sont désormais différenciés entre ces trois phases.

Pour ce qui est des agréments pour les DES et DESC « ancien régime », le processus ne change pas.

Les Critères pour les demandes d'agrément de la PHASE SOCLE

L'offre de formation de la phase socle prend en compte le « caractère académique » des services agréés, défini par un encadrement qualitativement et quantitativement adapté, une volonté de s'investir dans la formation initiale des internes, la création d'un véritable partenariat pédagogique avec l'universitaire coordonnateur. Le nombre de services agréés pour cette phase est nécessairement limité compte tenu de la charge importante d'encadrement pédagogique qu'elle implique.

Les critères pour les demandes d'agrément de la PHASE APPROFONDISSEMENT

La formation peut se réaliser *a priori* dans les structures agréées pour les DES et DESC « ancien régime » de la région Centre Val de Loire, sous réserve de la confirmation d'un réel investissement pédagogique.

Les FST (Formations Spécialisées Transversales) et OPTIONS

Les FST et options sont des formations complémentaires permettant l'exercice, au sein de la spécialité, d'une compétence plus spécifique. Les options sont spécifiques d'un DES. Les FST sont communes à plusieurs DES. Les agréments pour les FST et options sont dits « agréments fonctionnels » : ils doivent être demandés pour cette campagne 2020, et les pilotes des FST et options auront à étudier ces demandes d'agrément (cf. en annexe liste des FST et options).

Pour rappel, concernant les agréments de la phase de consolidation « Docteur Junior », une campagne distincte pour laquelle vous êtes déjà été sollicité(e) est en cours (dépôt de dossier avant le 20 novembre 2021).